

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative au monitoring du bruit à Anderlecht et à Cureghem

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

La Région bruxelloise (« Bruxelles Environnement ») vient de lancer la plateforme « noisemonitoring.brussels », un outil précieux qui permet aux citoyennes et citoyens de prendre connaissance de l'environnement sonore dans lequel ils vivent, grâce à un réseau de capteurs déployés dans toute la Région. Un pas important pour protéger la santé et le bien-être des Bruxelloises et Bruxellois.

Mais à la lecture de la carte officielle, un fait saute immédiatement aux yeux : aucune station n'est installée sur le territoire d'Anderlecht.

Plus grave encore, Cureghem, quartier dense, vulnérable et quotidiennement exposé à des nuisances sonores multiples, est totalement absent du dispositif.

Comment l'expliquer ? Pourquoi nos quartiers les plus fragiles sont-ils invisibles dans ce monitoring, alors que la majorité des capteurs se concentrent surtout dans des zones plus aisées, moins exposées — à l'exception, dans certains cas, de quartiers impactés par le survol des avions ?

À Cureghem, les nuisances sonores sont pourtant bien réelles, et tout le monde les connaît :

- la proximité immédiate de la gare du Midi, avec son trafic ferroviaire, ses bus et ses flux incessants,
- la « Petite Ceinture », transformée en véritable « race track » pour voitures et motos,
- la foire du Midi, qui prive pendant près de deux mois les habitants de sommeil,
- sans oublier les sirènes, les rodéos motorisés, les véhicules trafiqués, les motos assourdissantes,
- et, chaque nuit ou presque, le vacarme des bars, cafés et restaurants qui prive des rues entières de sommeil. Les habitants signalent ces nuisances depuis des années. Rien n'y fait. Aucune réponse, aucune solution.

Tout cela n'est pas une impression, c'est un vécu quotidien. Et il est d'autant plus dur à supporter que beaucoup de familles vivent dans des logements mal isolés, sans échappatoire possible.

L'Organisation mondiale de la Santé l'affirme : le bruit chronique détruit la santé. Il aggrave le stress, l'anxiété, les troubles du sommeil. Il mine la qualité de vie, déjà

fragilisée dans des quartiers comme Cureghem. Et pourtant, faute de capteurs, cette réalité reste invisible aux yeux des autorités.

Plus proche de nous, l'IBSA dans sa publication du « Focus » n°76 : où vit-on le plus longtemps en Région bruxelloise ? Analyse de l'espérance de vie du 16.09.2025 met en évidence le fait que la pollution sonore est l'un des critères d'évaluation de l'espérance de vie.

Dès lors, nous demandons à la Commune d'Anderlecht :

1. Quelle est votre position face à l'absence totale de stations de mesure sur notre territoire, et particulièrement à Cureghem ?

2. Avez-vous interpellé « Bruxelles Environnement » et le ministre compétent, Alain Maron, pour réclamer l'installation de capteurs à Anderlecht ?

3. Êtes-vous prêts à vous engager activement pour obtenir :

o le déploiement de capteurs à Cureghem, autour de la gare du Midi, de la « Petite Ceinture » et des grands axes,

o un monitoring qui ne se limite pas aux avions, mais qui inclue aussi le trafic routier, les activités industrielles, les rodéos et les événements festifs,

o la transparence et la publication rapide des résultats, notamment lors de grands événements ?

4. Plus largement, quelles mesures concrètes comptez-vous défendre pour lutter, véritablement et durablement, contre les nuisances sonores qui minent la santé et la tranquillité des Anderlechtoises et Anderlechtois ?

Aujourd'hui, les habitants de Cureghem et d'Anderlecht se sentent oubliés, invisibles. Ce n'est pas acceptable. Le bruit n'est pas une fatalité : il est une question de justice sociale, de santé publique et de dignité.

Nous vous demandons donc d'agir, et d'agir vite. Parce que le silence, le repos, la tranquillité ne sont pas un luxe. Ce sont des droits fondamentaux.

T. SCHUERMANS: In welke mate komt u op voor de wijk Kuregem, maar ook Anderlecht in het algemeen, bij de gewestelijke diensten, de gewestelijke Regering en de federale Regering? Aangezien de vele problemen, lijkt me dat niet onlogisch, zeker op dit punt.

Madame l'Echevine CARLIER donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen CARLIER geeft lezing van het volgende antwoord:

L'absence de station de monitoring du bruit sur le territoire anderlechtois n'est pas passé inaperçu. Mes services ont d'ailleurs interpellé « Bruxelles Environnement », qui signale travailler principalement avec cinq stratégies en matière de mesure du bruit.

1. Des mesures réalisées par la police de l'environnement consécutives à des plaintes qui visent le contrôle de la législation relative au bruit du voisinage, aux installations classées ou aux sons amplifiés.
2. Des mesures consécutives à des plaintes collectives liées à des nuisances sonores ou vibratoires impactant un quartier dans lequel un groupe de personnes demandent l'intervention de la Région pour objectiver les nuisances via des mesures dans leur cadre de l'article 6 de l'ordonnance bruit.
3. Le réseau de mesures, via des stations, qui a pour objectif principal de : fournir des statistiques et de caler les modèles, car le monitoring du bruit sur la région se fait principalement par modélisation ; évaluer l'impact de certaines actions, dimanche sans voiture, et cetera ; contrôler le respect de la législation relative au trafic aérien à des points stratégiques.
4. Des mesures temporaires ciblées, par exemple, en 2020, la campagne de mesures « Rimo Sensing » a permis d'identifier les émissions, notamment sonores, des véhicules en conditions réelles. En 2023, deux prototypes de radars sonores ont été testés. L'un des deux appareils était installé chaussée de Mons. Le rapport est disponible sur le site de « Bruxelles Environnement ».
5. Un monitoring de la foire du Midi a été réalisé l'année dernière et a été reconduit cette année. Celui-ci a été effectué au moyen de trois points de mesures réparties le long de la foire. Les appareils ont été installés durant une semaine pendant la foire et une semaine en dehors de la foire.

Le résultat, des mesures de bruit étaient disponibles depuis plusieurs années sur la plateforme « webnoise ». Cependant, cette plateforme était vieillissante, peu interactive, et les résultats disponibles étaient limités. C'est pourquoi « noisemonitoring.brussels » a été développé, offrant une meilleure accessibilité et une plus grande transparence. La grande nouveauté du site porte sur la façon dont les données sont présentées. Désormais, les relevés des stations sont affichés en temps réel et sont téléchargeables. Grâce à ces outils et fonctionnalités, « noisemonitoring » rend le bruit plus visible et contribue à sensibiliser la population bruxelloise à la présence du bruit en ville.

Le bruit routier et le bruit des avions sont les nuisances sonores identifiées par les Bruxellois comme les plus gênantes. Ce sont donc principalement ces transports qui sont visés par le réseau de mesures permanentes. À la suite des modifications des routes aériennes survolant la région, « Bruxelles Environnement » a progressivement

augmenté le nombre de stations mesurant le bruit des avions. Afin de couvrir l'ensemble des différentes routes aériennes qui impactent de territoire régional et les différentes zones définies par la législation relative aux bruits des avions.

La répartition actuelle des 14 stations permet de contrôler le bruit par tous les avions survolant la région et de sanctionner, le cas échéant, les avions en infraction aux normes bruxelloises.

Les stations de mesure du bruit du train, ont été installés en collaboration avec la « SNCB » à l'époque, et « Infrabel » aujourd'hui. Ces stations sont prévues dans le cadre des conventions environnementales basées entre la Région et la « SNCB » (ou « Infrabel »).

Complémentairement à ces mesures qui permettent d'établir une évaluation des niveaux de bruit localement, « Bruxelles Environnement » réalise tous les cinq ans des cartes d'exposition au bruit permettant d'avoir une vue à l'échelle de la région. Ces cartes illustrent l'impact sonore des différents modes de transport, routier, ferroviaire et aérien et servent notamment à établir le plan d'action qui sert de base pour la lutte contre la pollution sonore et vibratoire en région bruxelloise (plan « quite.brussels »).

« Bruxelles Environnement » n'a pas prévu, à ce jour, d'augmenter le nombre de stations de mesure, car le réseau actuel répond pleinement à ces objectifs, tels qu'énoncés. La stratégie en la matière a été construite sur base de l'optimisation de moyens afin d'obtenir un maximum de données nécessaires. Par exemple, à protéger la totalité des habitants de la région par rapport au trafic aérien, indépendamment des communes qui découpent la région. Par ailleurs, l'achat, l'installation et l'entretien de ces stations ont des impacts non-négligeables en matière budgétaire et de personnel, et relèvent dès lors d'un Gouvernement en plein exercice et non d'un Gouvernement en affaires courantes. Dans ces circonstances, « Bruxelles Environnement » estime que la stratégie doit être développée à l'échelle régionale et qu'il n'est pas nécessaire d'installer une station par commune, cela ne se justifierait pas au niveau du réseau de mesures cohérentes mises en place.

Et vous comprendrez que la commune d'Anderlecht n'a pas les moyens, ni la prétention, de se substituer à la Région de Bruxelles-Capitale. La problématique du bruit en milieu urbain est un enjeu important pour notre qualité de vie et certains quartiers, dont Cureghem, sont plus impactés que d'autres. Cette réalité me semble par conséquent devoir être mieux prise en compte par les autorités régionales. C'est pourquoi je compte interpeller le prochain Ministre de l'Environnement pour que la problématique du bruit à Cureghem soit bien intégrée dans les nouvelles initiatives que prendra la Région en la matière.

La représentante des habitants : Donc si je comprends bien, vous attendez le prochain Gouvernement pour lui demander d'installer une machine qui va mesurer le bruit dans notre quartier ? A côté de cela, allez-vous continuer à pénaliser les malfaiteurs qui sont présents dans notre quartier et qui créent cette nuisance ? Ce n'est malheureusement pas la seule nuisance dans notre quartier. Vous connaissez la situation à Cureghem, mais aucun membre du Collège n'y habite. Je vous invite à passer deux semaines dans notre quartier et peut-être allez-vous vous encourir car c'est parfois intenable.